



VERS UNE VALLÉE DE L'INNOVATION

Réflexions et propositions sur les
zones d'innovation au Québec

**PROJET
SAINT —
LAURENT**

**LA
VALLÉE
DE
L'INNOVATION**

**JE VEUX
QUE TOUT
RECOMMENCE
À ÊTRE
POSSIBLE
CHEZ NOUS.**

- François Legault

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	4
INTRODUCTION	8
LES ÉLÉMENTS DE CE DOCUMENT	8
PORTRAIT DE LA SITUATION AU QUÉBEC	9
LE QUÉBEC EN MANQUE D'INNOVATION	10
L'ENJEU DE LA COMMERCIALISATION	15
DES INITIATIVES SUR LESQUELLES MISER	16
PORTRAIT D'INITIATIVES EXISTANTES AU QUÉBEC (MEMBRES DE ZONES QUÉBEC INNOVATION)	22
PORTRAIT DE RÉUSSITES À L'ÉTRANGER	28
PRÉSENTATION DES ZONES	29
LES ÉLÉMENTS DE RÉUSSITE DES REGROUPEMENTS INTERNATIONAUX	31
LES ÉLÉMENTS DE RÉUSSITE DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS	32
PROPOSITIONS DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC	35
PLACER L'INNOVATION AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS ÉCONOMIQUES	37
CADRE FINANCIER DE LA MISE EN PLACE DES ZONES D'INNOVATIONS (À PARTIR DES 12 ZONES DÉJÀ EXISTANTES ET DE 11 ZONES POTENTIELLES)	40
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA MISE EN PLACE DE ZONES D'INNOVATION	41
LES MESURES PROPOSÉES POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'INNOVATION	42
ANNEXE	43

FAITS SAILLANTS

FAITS SAILLANTS

Une zone d'innovation est un lieu de passage de l'idée au marché pour des technologies de pointe. Il s'agit d'un territoire dans lequel tous les efforts de recherche (organismes publics de recherche, universités, investisseurs, grands groupes industriels donneurs d'ordres, PME, entreprises en démarrage) sont valorisés. Les zones d'innovation seront les parcs technologiques de demain. Elles seront au XXI^e siècle ce que les parcs industriels ont été au XX^e!

ÉLÉMENTS CLÉS FAVORISANT L'ÉMERGENCE DE ZONES D'INNOVATION

- 1. Des liens entre recherche et entrepreneuriat**
- 2. Un processus fluide et efficace de commercialisation**
- 3. Un environnement favorisant l'émergence d'entreprises en démarrage**
- 4. Du capital de risque accessible**
- 5. Une main-d'œuvre qualifiée et disponible**
- 6. Un accès à de l'équipement de pointe**
- 7. La présence d'entreprises internationales**

Le Québec possède déjà certains des éléments qui ont fait le succès de plusieurs zones d'innovation à l'international. Il appert même qu'il ne manque que peu d'éléments afin que nous puissions atteindre un seuil critique nous permettant de constituer, dans la vallée du Saint-Laurent, une véritable Vallée de l'innovation.

5

Les mesures avancées ici afin de favoriser l'émergence de zones d'innovation, permettront au Québec de miser sur ses atouts, tout en palliant ses faiblesses et ainsi offrir aux chercheurs, aux entrepreneurs et aux investisseurs un contexte favorable à la croissance. Les zones d'innovation seront appelées à devenir, à terme, un des moteurs de la relance de l'économie du Québec.

L'objectif de la Vallée de l'innovation est la création d'un écosystème favorable à l'innovation technologique qui permettra au Québec de renforcer la qualité de ses universités, d'attirer de grandes entreprises multinationales susceptibles d'implanter des centres de recherche, de créer des entreprises en démarrage (start-ups) et d'attirer les talents et le capital de risque du monde entier. Dans de tels regroupements (clusters) d'innovation, les savoirs et les projets pourront se croiser, s'enrichir et leurs leaders trouver émulation, compétition, soutien et financement. Pour mettre en œuvre cette vision, il faut s'inspirer des expériences réussies à l'étranger tout en s'assurant qu'elles soient adaptées à la réalité québécoise.

Afin de créer les conditions dans lesquelles de nouvelles compagnies pourraient voir le jour, des firmes de capital-risque pourraient investir, l'innovation se développer et les entreprises de haute technologie grandir, la Coalition Avenir Québec fait des propositions concrètes et propose un cadre financier rigoureux.

La mise en place de zones d'innovation à partir des zones déjà existantes et de zones à fort potentiel de développement permet d'envisager les retombées économiques suivantes à partir d'une enveloppe de près de 100 millions de dollars de fonds publics pour les trois premières années :

- **Investissements privés directs générés** —————> **265 millions de dollars**
- **Investissements privés additionnels générés** —————> **1,750 milliard de dollars**

Au total, ce sont 2 milliards de dollars d'investissements privés qui favoriseront l'innovation au Québec. Par ailleurs, la mise en place des zones d'innovation permettra à terme ans la création de 10 000 emplois.

INTRO DUCTION

INTRODUCTION

L'un des éléments clés du Projet Saint-Laurent (PSL) est de créer une Vallée de l'innovation. Des modèles existent déjà un peu partout dans le monde, dont l'un des

plus connus est celui de la *Silicon Valley* en Californie. Ce Projet permettrait l'éclosion, dans la vallée du Saint-Laurent, de zones d'innovation.¹

Ces zones d'innovation, ne sont pas des parcs industriels ou technologiques. Ce sont des quartiers innovants, des endroits où des fonctions aussi diversifiées que le résidentiel, le commercial, l'industriel, le savoir et les loisirs se côtoient en toute harmonie, entraînant dans leur sillage des emplois bien rémunérés et une qualité de vie élevée.

Ces zones permettraient la création de nombreuses entreprises et l'établissement de centres de recherche, d'établissements de haut savoir, de commerces, de centres communautaires et de zones résidentielles en plus de nombreux emplois de haut niveau.

On peut définir une zone d'innovation comme étant le lieu de passage de l'idée au marché pour des technologies de pointe.

Cette concentration géographique et la synergie entre ces acteurs autour de projets innovants constituent ainsi pour Michael Porter², le réputé professeur de stratégie d'entreprise de l'Université Harvard, un regroupement où l'accumulation de ressources et de compétences dans le domaine de l'innovation permet d'atteindre une masse critique qui lui confère un avantage comparatif durable sur ses concurrents.

Un des objectifs du Projet Saint-Laurent est ainsi de constituer des regroupements dans le domaine de la haute technologie dans lesquels l'innovation serait constamment stimulée, où les entreprises augmenteraient leur productivité et où la création d'entreprises en démarrage serait favorisée.³

LES ÉLÉMENTS DE CE DOCUMENT

Dans un premier temps, les pages suivantes dresseront un portrait de l'innovation au Québec où sont soulignés les atouts, mais également les défis auxquels le Québec fait face. Seront également exposés différents exemples de technoparcs québécois, qui peuvent constituer le point de départ, et devenir un élément essentiel dans l'éclosion de zones d'innovation. Dans un second temps seront présentées les expériences réussies de formation de regroupements technologiques à l'étranger, afin d'identifier les éléments indispensables à la création de zones d'innovation dans la vallée du Saint-Laurent.

8

Suivront les propositions de la Coalition Avenir Québec en matière de développement des zones d'innovation, auxquelles nous greffons le cadre financier identifiant les principaux éléments des coûts ainsi que les retombées économiques de la mise en place de ces zones.

1 <http://www.greater-paris-investment-agency.com/wp-content/uploads/2013/02/PIDFCE-Deloitte-Etude-Clusters-2012-3.pdf>, p. 9

2 *The Competitive Advantage of Nations* (1990)

3 Porter, M. E. 1998, *Clusters and the new economics of competition*, Harvard Business Review, Nov/Dec98, Vol. 76 Issue 6, p. 77

**PORTRAIT
DE LA
SITUATION
AU QUÉBEC**

PORTRAIT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Le portrait économique du Québec, déjà marqué par la présence de nombreux parcs industriels, voit depuis quelques années apparaître une nouvelle forme de regroupements d'entreprises et de centres de recherche que l'on nomme communément les technoparcs.

Ces technoparcs ne doivent toutefois pas être confondus avec les zones d'innovation,

les premiers étant l'un des éléments essentiels des secondes.

Précurseurs des zones d'innovation, les parcs technologiques ont vu la place qu'ils occupaient dans le paysage québécois se développer depuis les années 1990.⁴ Cette poussée a permis au Québec de faire sa marque dans l'environnement compétitif international. Malgré un essoufflement du secteur il y a quelques années, le Québec reste dans le peloton de tête des provinces canadiennes quant à l'intensité de sa recherche industrielle avec plus de 30 % des emplois et 40 % des entreprises actives en recherche et développement au Canada.⁵

L'Association des parcs de recherche et technopoles du Québec, dorénavant appelée *Zones Québec Innovation*, a évalué qu'un emploi dans une zone d'innovation ou un technoparc génère 2,6 emplois additionnels dans l'économie québécoise.

Avant de dresser une liste des forces et faiblesses du modèle québécois, il est important de se pencher sur quelques indicateurs qui permettront de mettre en lumière le contexte dans lequel évoluent les technoparcs qui existent aujourd'hui au Québec.⁶

Le Projet Saint-Laurent accordant une place d'importance aux zones d'innovation, la Coalition Avenir Québec souhaite mettre l'emphase sur les forces et les opportunités du modèle québécois, tout en s'inspirant des réussites au Canada et à l'étranger afin de maximiser ces initiatives.

LE QUÉBEC EN MANQUE D'INNOVATION

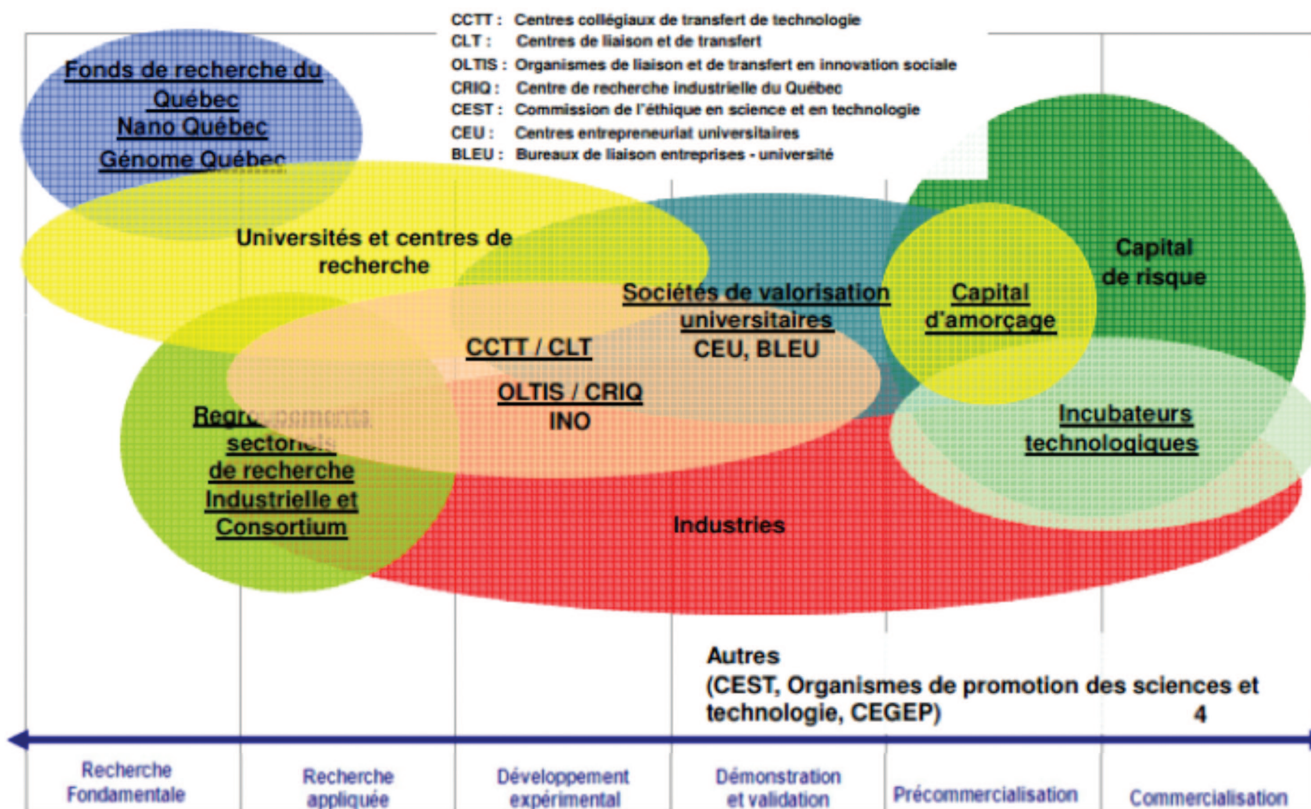
Le Québec semble posséder plusieurs éléments de base qui, à priori, devraient permettre l'éclosion de zones d'innovation de calibre international. Cependant, plusieurs indicateurs pointent vers un manque important de vigueur dans le secteur de l'innovation et le problème semble dépasser les simples chiffres des points de référence traditionnels.

4 Zones Québec Innovation

5 Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013, MDEIE, 2010

6 Mémoire, Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013, APRTQ

Systeme d'innovation québécois



Source : ADRIQ – Forum de consultation, juin 2012

Mais le Québec possède un atout majeur lorsqu'il est question d'innovation : un réseau universitaire dense comprenant 17 universités, incluant les trois universités anglophones. Ce réseau a la caractéristique d'offrir un accès à des hautes études sur pratiquement tout le territoire habité, tout en concentrant la grande majorité des universités dans un rayon d'environ 150 km du fleuve Saint-Laurent. En 2010, les universités québécoises ont enregistré 69 587 diplômés.⁷

La métropole montréalaise compte à elle seule 11 établissements. Montréal se classait d'ailleurs au deuxième rang des métropoles d'Amérique du Nord en 2008 quant au nombre d'étudiants en pourcentage de la population,⁸ devant Boston, Washington et New York. Les universités montréalaises ont géré des fonds de recherche de plus de 5 milliards de dollars de 2005 à 2009, ce qui fait de la ville la plus importante dans ce domaine au Canada.⁹

L'importante densité d'universités québécoises devrait être un atout majeur pour stimuler la mise en place de zones d'innovation, mais il semble pourtant que la recherche universitaire n'aboutisse pas aux résultats concrets auxquels on pourrait s'attendre. Le Québec connaît en effet un glissement préoccupant du taux de croissance moyen de brevets d'invention. On peut observer une diminution de 4,2 % de ce taux au Québec entre 2002 et 2011, comparativement à une augmentation de 5,5 % en Ontario et 3,9 % dans le reste du Canada.¹⁰ Ces chiffres sont d'autant plus préoccupants lorsqu'il est question de Montréal, la métropole souffrant d'un recul de 7,9 %.¹¹

Les capacités d'innovation semblent tout aussi en difficulté, puisque le taux de croissance moyen du nombre d'inventions brevetées est de 4,3 % au Québec, nettement plus faible qu'en Ontario (5,9 %) et dans le reste du Canada (5 %).¹² À cette faiblesse de la croissance des indicateurs d'innovation, s'ajoutent d'autres chiffres mitigés en ce qui a trait aux investissements privés, notamment en capital de risque. Dans ce domaine, l'année 2012 a été marquée par une diminution de 16 % des investissements privés par des entreprises à fort potentiel de croissance,

71 http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/Indicateurs_educ_2012_webP.pdf (page consultée le 15 avril 2013)

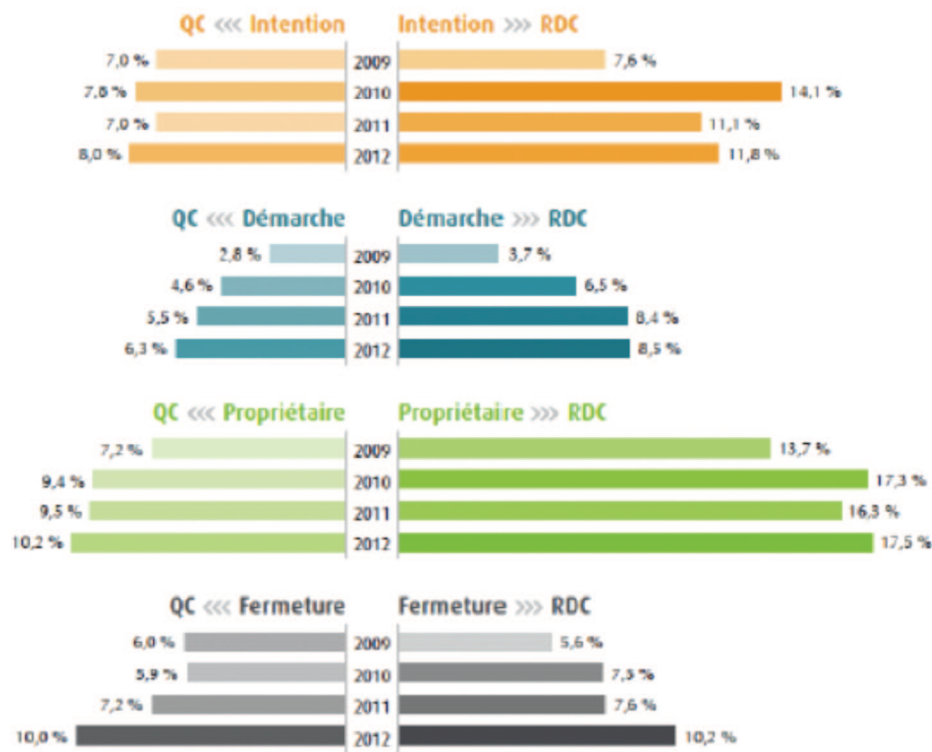
8 http://www.montrealinternational.com/content/uploads/files/23082011/Indicateurs_d_attractivite_Grand_Montreal_2011-2012_WEB.pdf (page consultée le 15 avril 2013)

9 Idem

atteignant 409 millions de dollars.¹³ Le déficit d'innovation dont souffre actuellement le Québec dans le secteur privé est par ailleurs intimement lié à une caractéristique culturelle de déficit d'entrepreneuriat. En 2011, la proportion de PME innovantes, c'est-à-dire des entreprises de moins de 500 employés ayant développé ou introduit une innovation durant la période 2009-2011, est significativement plus faible au Québec qu'en Ontario et au Canada et ce, peu importe le type d'innovation considéré.

Toujours en 2011, une proportion très élevée de PME québécoises justifient leur décision de ne pas innover durant la période 2009-2011 en affirmant que « l'entreprise n'a pas besoin d'innover » ou que « l'innovation ne fait pas partie du plan d'affaires ».

Évolution du dynamisme entrepreneurial Québécois et du reste du Canada



Graphique 1 : La synthèse du dynamisme entrepreneurial, QC vs RDC (2009-2012)

Un rapport de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain présenté en 2012, révélait par ailleurs que 82 % des universités jugent qu'il est judicieux de collaborer avec des entreprises alors que 50 % des entreprises considèrent qu'une collaboration avec les institutions universitaires est pertinente pour leur développement.¹⁴

10 Innovation : Les brevets d'invention octroyés par l'USPTO, Daméco, 2013

11 Idem

12 Idem

13 http://www.reseaucapital.com/docs/venture_capital_market_activity_in_quebec_in_2012_fr.pdf (page consultée le 15 avril 2015)

14 Collaborations universités-entreprises : Le regard des centres et chaires de recherche, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 2012

En revanche, comme le démontrent les deux tableaux ci-dessous, la situation est plus encourageante en matière de recherche et développement (R&D). En effet, le Québec investit 2,6 % de son PIB en R&D, alors qu'il est de 1,9 % en moyenne au Canada. Le Québec abrite 40 % des entreprises actives en R&D, 31 % des emplois scientifiques et occupe le premier rang au chapitre de la recherche industrielle au pays. Néanmoins, selon le Centre sur la productivité et la prospérité (CPP), et « étant donné le niveau de dépenses en recherche et développement, la performance en termes de brevets devrait être supérieure ».¹⁵

Forces et faiblesses du modèle québécois – Comparaison avec 4 provinces

#	Indicateur	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Alberta
	Environnement d'affaires	C	C	C	B
15	Âge moyen des investissements en infrastructure publique	C	B	D	A
16	Intensité entrepreneuriale	D	C	B	A
17	Dépenses en R-D	B	B	C	D
18	Brevets d'invention	C	A	A	B
19	Investissements en TIC	C	B	D	A
20	Productivité multifactorielle	C	C	n.d.	n.d.
21	Coût d'exploitation d'une entreprise	A	B	C	C

Source : Conseil du patronat du Québec - Bulletin de la prospérité du Québec 2012

Forces et faiblesses du modèle québécois – Comparaison avec les provinces et pays de l'OCDE

#	Indicateur	Note 2010	Note 2011	Note 2012		
				Rang parmi quatre provinces	Rang parmi les provinces et les pays de l'OCDE	Note
	Environnement d'affaires	C	C			C
15	Âge moyen des investissements en infrastructure publique	C	B	3/4	3/4	C
16	Intensité entrepreneuriale	D	D	4/4	4/4	D
17	Dépenses en R-D	A	B	1/4	10/31	B
18	Brevets d'invention	C	C	4/4	9/15	C
19	Investissements en TIC	C	C	3/4	3/4	C
20	Productivité multifactorielle	C	C	n.d.	13/21	C
21	Coût d'exploitation d'une entreprise	n.d.	A	1/4	2/14	A

Source : Conseil du patronat du Québec - Bulletin de la prospérité du Québec 2012

Les études du CPP démontrent en effet que le nombre de brevets par millions d'habitants devrait pratiquement être le double de ce qu'il est en ce moment. Selon le CPP, cette performance médiocre pourrait être due au fait que le financement public indirect est privilégié par rapport au financement public direct.¹⁶

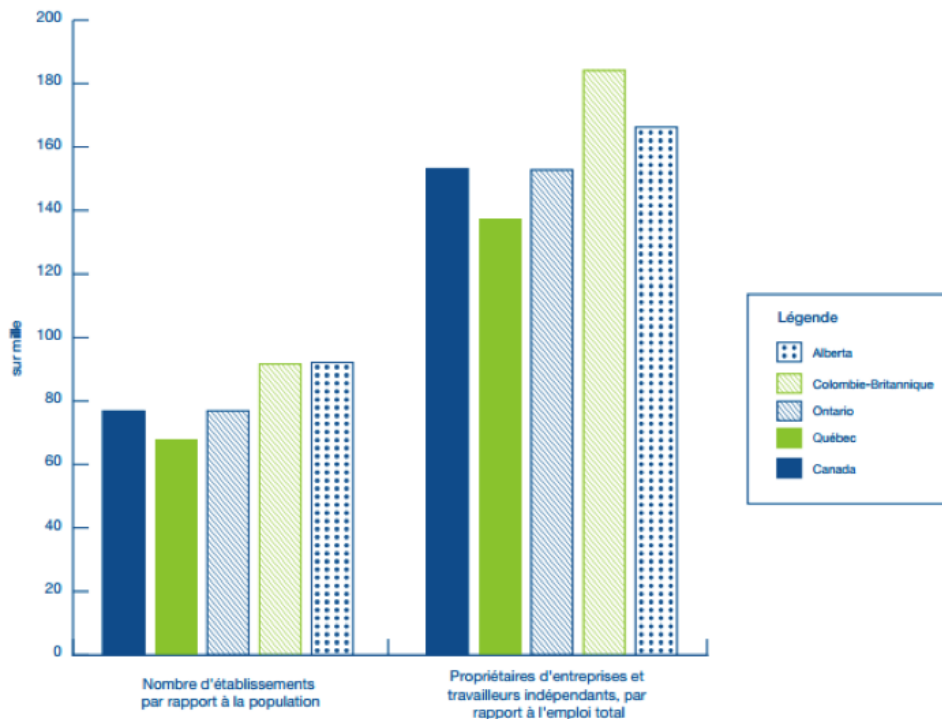
Par ailleurs, un rapport présenté par la Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ) en septembre 2010 affirmait que « la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée va représenter l'un des plus grands défis qu'auront à affronter la société et l'économie québécoise dans un avenir prévisible ».¹⁷ Cette situation annoncée dans le paysage de l'emploi au Québec est nouvelle, car les employeurs ont bénéficié dans le passé d'un bassin de travailleurs formés et qualifiés répondant à la plupart de leurs besoins. Les employeurs peuvent avoir des difficultés à recruter en région, mais ils ont mis en place différentes stratégies qui permettent d'attirer du nouveau personnel qualifié, tout en assurant la rétention du personnel d'expérience (ex. : les fly-in/fly-out dans le secteur minier largement pratiqué pour des opérations à grande distance des centres urbains).

¹⁵ La performance québécoise en innovation, Robert Gagné et Pierre-Olivier Lachance, Centre sur la productivité et la prospérité, avril 2011

¹⁶ Idem

¹⁷ http://www.fccq.ca/pdf/grands-dossiers/main-doeuvre/cahier_RAPPORT_RV_FCCQ_E3.pdf

Mesures de l'intensité entrepreneuriale, 2011



Sources : Statistique Canada, CANSIM 282-0012.

La division *Études économiques* Desjardins publiait en février 2013 un document sur la question de la main-d'œuvre, s'attardant particulièrement à l'enjeu de la pénurie annoncée. L'institution financière fait ainsi référence à une enquête réalisée en 2011 auprès de milliers d'entreprises québécoises et qui met en relief les besoins des secteurs générateurs d'emplois qualifiés. En effet, les secteurs tels que la conception de système informatique, l'architecture, le génie, les services connexes et les produits aérospatiaux souffriraient, comme on peut s'y attendre, davantage que le secteur de l'hébergement et de la restauration ou celui du commerce où les compétences requises sont moins pointues.¹⁸

Cette question est particulièrement préoccupante lorsque l'on tient compte de l'impact que peut avoir un taux trop élevé de vacance d'emploi dans ces domaines. Selon Benjamin Tal, économiste en chef adjoint à la CIBC, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée auraient un effet négatif sur l'ensemble de la croissance de l'emploi.¹⁹

14

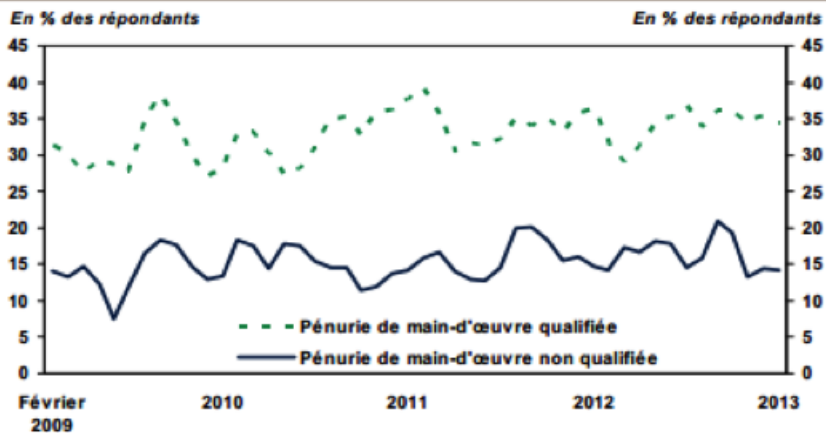
Selon la FCCQ, l'enjeu de la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée doit être pris de front par chacun des acteurs concernés, que ce soit les entreprises, les décideurs locaux et les gouvernements, où tous doivent travailler de concert pour que des pistes de solution émanant de la formation, d'une réorganisation du travail et du recours à l'immigration portent leurs fruits.²⁰

¹⁸ http://www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/previsions/en_perspective/per0213.pdf

¹⁹ <http://www.lesaffaires.com/archives/les-affaires/la-penurie-de-main-d-oeuvre-qualifiee-freine-l-emploi/552050#.UXU4cLVrgsl>

²⁰ Idem

Graphique 4 – Selon les employeurs des PME au Québec, la pénurie de main-d'œuvre est une contrainte importante



Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Baromètre des affairesTM, janvier 2013

L'ENJEU DE LA COMMERCIALISATION

Si, comme il a été possible de le constater précédemment, les différentes étapes du processus d'innovation connaissent d'importants défis, l'enjeu de la commercialisation est également un maillon faible de notre système.

Industrie Canada avait mandaté en 2005 un groupe de six experts pour élaborer un plan d'action sur le sujet. En était ressortie une définition claire de ce qu'était la commercialisation : « La commercialisation englobe tout ce que fait une entreprise lorsqu'elle transforme des connaissances et de la technologie en de nouveaux produits, procédés ou services qui répondent à une demande du marché. »²¹

Il semble y avoir un réel problème au Québec lorsque vient le moment de transformer une découverte en nouveau produit. La grappe technologique Écothech présentait un rapport dans lequel il était mentionné que : « Dans une étude récente du Conseil de la science et de la technologie sur le financement de l'innovation dans les entreprises, il ressort de cela que les programmes portant sur la commercialisation sont peu nombreux bien que les besoins soient évidents. »²²

Le document identifie deux obstacles à la commercialisation : un, le manque de personnel spécialisé apte à vendre et à promouvoir les produits ; deux, le manque de moyens à cette étape.²³ Ce manque de moyens est également l'une des causes qui empêchent les entrepreneurs d'élaborer une vraie stratégie de commercialisation.

Selon un expert de la question, les entreprises font face à quatre problèmes particuliers lorsqu'il est question de commercialisation à l'étranger :

1. manque de vision ou de stratégie à long terme;
2. manque de connaissances des barrières à l'entrée (normes);
3. difficulté à identifier la longueur du cycle de vente (temps requis pour réaliser une première vente selon les marchés ciblés);
4. protection inadéquate en matière de propriété intellectuelle (marque de commerce, brevet, dessin et secret industriels, droits d'auteur, etc.).²⁴

Selon l'ancien directeur d'Investissements technologiques de la Société générale de financement du Québec : « S'il fallait noter le Québec, nous aurions un « A » en technologies et un « C » en commercialisation. »²⁵

Les constats décrits ci-dessus dressent un portrait de l'environnement dans lequel doivent naviguer les entreprises en démarrage, les zones d'innovation ainsi que les entreprises innovantes au Québec.

21 [http://rd-review.ca/eic/site/033.nsf/vwapj/sub201.pdf/\\$file/sub201.pdf](http://rd-review.ca/eic/site/033.nsf/vwapj/sub201.pdf/$file/sub201.pdf)

22 [http://rd-review.ca/eic/site/033.nsf/vwapj/sub201.pdf/\\$file/sub201.pdf](http://rd-review.ca/eic/site/033.nsf/vwapj/sub201.pdf/$file/sub201.pdf)

23 Idem

24 http://www.adma.qc.ca/Publications/INFO_ADMA/Info%20Adm,-d-,A,-d-,_Nov%202011/Chronique_Commercialisation%20des%20innovations%20technologiques.aspx

25 <http://affaires.lapresse.ca/fast-50/201009/22/01-4320614-le-grand-defi-des-entreprises-technologiques-du-quebec-passer-de-lidee-a-la-commercialisation.php>

**DES
INITIATIVES
SUR
LESQUELLES
MISER**

DES INITIATIVES SUR LESQUELLES MISER

Plusieurs initiatives gouvernementales ont vu le jour ces dernières années visant à favoriser l'innovation, dont le programme des créneaux d'excellence ACCORD en 2002. Ce programme a permis à un certain nombre de projets de décoller, mais le peu de cohérence et de vision d'ensemble n'a malheureusement pas permis l'éclosion d'une vraie culture d'innovation et d'entrepreneuriat au Québec.

LES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE ACCORD²⁶

Lancé en 2002, le Projet ACCORD se voulait l'outil pour développer l'économie des régions du Québec. Ce programme, qui repose sur le *Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence*, a consacré près de 51 millions de dollars entre 2006 et 2011. Ces sommes ont été investies dans un peu plus de 700 projets.

Les objectifs du programme sont :

- positionner les régions du Québec comme des sièges de compétences industrielles spécifiques reconnues en développant des créneaux d'excellence qui pourront devenir leur image de marque;
- accroître la productivité et favoriser l'emploi en misant sur l'innovation et l'exportation;
- contribuer à l'émergence de projets économiques structurants;
- favoriser la création de réseaux industriels.

Le gouvernement définit les créneaux d'excellence comme un ensemble d'organisation :

- aux activités connexes et interdépendantes, qui collaborent entre elles et se concurrencent;
- regroupées sur un territoire défini;
- constituant un secteur où la région a su se démarquer grâce à des compétences et à des produits particuliers;
- employant des chercheurs et une main-d'œuvre qualifiés.

Les premières étapes consistent à mettre sur pied un comité réunissant les gens d'affaires du milieu. Les rôles de ce comité régional sont l'identification de tous les créneaux d'excellence de la région, la mobilisation des entreprises et des principaux acteurs économiques, la visibilité des créneaux d'excellence sur les plans régionaux, nationaux et internationaux, le suivi de l'avancement des travaux, la mesure des performances des créneaux d'excellence, le soutien aux créneaux dans des problématiques de gouvernance ou de réalisation de projets et le lien entre les autorités municipales ou gouvernementales et les créneaux d'excellence.

Les travaux du comité de créneau visent ainsi deux objectifs :

- à court terme, bâtir une stratégie de mise en œuvre et préparer un plan d'action comportant des projets concrets de développement (de 0 à 5 ans);
- à long terme, définir une vision d'avenir et des objectifs pour le créneau (sur 10 ou 15 ans).

Force est de constater que malgré la mobilisation de plusieurs régions autour de ces créneaux d'excellence les résultats peinent à se faire connaître. C'est le cas également avec les Fonds d'intervention économique régionaux.

LE FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Le Fonds d'intervention économique régional (FIER) est un fonds de développement visant à permettre aux entreprises d'obtenir des capitaux propres lors de leur phase de démarrage, mais également lors des phases subséquentes de développement ou même de relèvement et de redressement.

Le capital initial investi dans le fonds est mixte (public-privé) et s'élève à 408 millions de dollars provenant des sources suivantes²⁷ :

- 318 millions de dollars du gouvernement du Québec, versés par l'entremise d'une filiale d'Investissement Québec, IQ FIER inc.;
- 50 millions de dollars du Fonds de solidarité FTQ;
- 25 millions de dollars du Capital régional et coopératif Desjardins;
- 15 millions de dollars de Fondation de la CSN.

À ces sommes, s'ajoutent des mises de fonds d'investisseurs privés, de telle sorte que le FIER peut atteindre 682 millions de dollars.

Le programme FIER est divisé en 3 volets, les Fonds-Soutien, FIER-Régions et FIER Partenaires. Le premier volet, les Fonds-Soutien, est placé sous la responsabilité des Conférences régionales des élus (CRÉ) et prend la forme suivante²⁸ :

- la contribution maximale du gouvernement est de 2 millions de dollars par CRÉ;
- pour chaque dollar investi par le milieu, le gouvernement injecte 2 \$ (l'enveloppe totale des fonds peut atteindre 54 M\$);
- le gouvernement, à titre de mesure incitative, renonce au rendement sur sa part de capital investi pendant une période de cinq ans;
- l'investissement maximal est de 250 000 \$ par entreprise, sous forme de capitaux propres (« équité » ou « quasi-équité »);
- l'entité responsable est choisie par la CRÉ et accréditée par IQ FIER inc..

Par ailleurs, les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ainsi que les Fonds de recherche du Québec ou encore les zones d'innovation existantes sont aussi des initiatives sur lesquelles il sera possible de miser.

LES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE²⁹

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont des organismes reconnus par le gouvernement et dont la responsabilité relève des cégeps. Leur mandat est d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion.

18

Ces centres assurent aux entreprises, petites, moyennes ou grandes, une assistance utile à diverses étapes d'un processus de changement sur le plan technologique. Que ce soit de l'ordre du transfert technologique, de la recherche orientée vers la conception d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé de production, de l'aide technique pour faciliter l'implantation de changements dans l'entreprise ou pour assurer à celle-ci une aide ponctuelle. Les 46 CCTT regroupent plus de 900 experts.

Créés en vertu de la Loi sur les collèges, les CCTT bénéficient d'une aide financière de 300 000\$/an, renouvelable aux 5 ans. La responsabilité des CCTT relève des collèges.

²⁷ Investissement Québec - <http://www.investquebec.com>

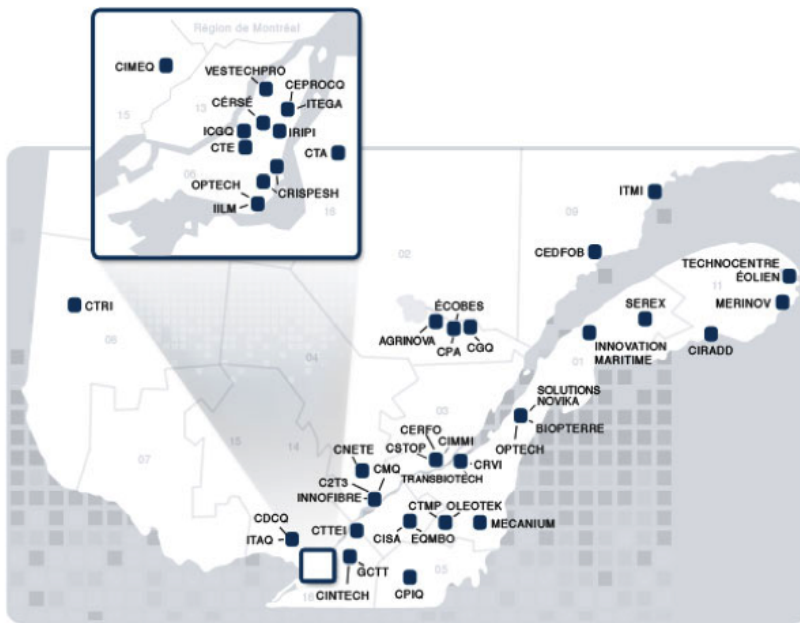
²⁸ Idem

²⁹ <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/cctt/cctt-mandat.asp>

Les CCTT ont pour mission d'accompagner les entreprises dans l'innovation par :

- Le soutien technique, soit l'accompagnement dans un processus de changement technologique, l'adaptation de solutions technologiques, le transfert de savoir et de savoir-faire, etc.
- Le développement technologique, soit la conception, la réalisation ou l'amélioration de produits, l'élaboration et la mise à l'essai de procédés ou d'appareils spécialisés, l'amélioration ou de développement de technologies, l'animation et l'intervention, le transfert de technologie, etc.
- L'information et la formation, soit le développement d'une formation sur mesure, la veille technologique, la recherche d'informations, les suivis et les évaluations post-formation, les études de marché et les études de faisabilité, l'organisation de conférences et de colloques, etc.

Localisation géographique des CCTT au Québec



LES TROIS FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC³⁰

Jouissant d'une reconnaissance et d'une crédibilité unique dans le secteur de la recherche, les trois Fonds de recherche du Québec ont comme principale mission de « promouvoir et de soutenir financièrement la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs au Québec ». Ces fonds jouent donc un rôle incontournable pour l'innovation québécoise en général et seraient appelés à jouer un rôle important dans le cadre du Projet Saint-Laurent. La Coalition s'assurera donc de renforcer la synergie entre le secteur privé et public au sein de la Vallée de l'innovation et d'optimiser les résultats de la recherche fondamentale en préservant le rôle des trois Fonds de recherche du Québec.

19

C'est le 1er juillet 2011 qu'entraîne en vigueur la Loi 130 qui venait, entre autres, restructurer les trois fonds subventionnaires du Québec. La Loi amène trois principaux changements dans la structure de ces fonds : l'intégration des services administratifs des fonds (Nature et technologies, Santé, Société et culture), la création des postes de directeur scientifique et la création du poste de scientifique en chef. Cette fonction est assumée par M. Rémi Quirion, qui a comme mandat de :

- conseiller le ministre quant au développement de la recherche et de la science au Québec;
- viser l'excellence, le positionnement et le rayonnement de la recherche québécoise au Canada et à l'international;
- présider les conseils d'administration des trois Fonds de recherche du Québec et assurer la coordination des enjeux communs et le développement des recherches intersectorielles;
- être en charge de l'administration des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles des Fonds, il assure le regroupement et l'intégration des activités administratives de ceux-ci.

30 <http://www.frq.gouv.qc.ca>

LES ZONES D'INNOVATION ACTUELLES

Malgré les efforts déployés que nous venons de préciser, le Québec offre un environnement encore trop difficile pour les entreprises œuvrant dans le secteur de l'innovation et n'offre donc pas un environnement pleinement favorable au développement de zones d'innovation. Cependant, il existe des initiatives spontanées très encourageantes qui laissent présager l'émergence de véritables regroupements technologiques au Québec.

La Vallée de l'innovation, telle que proposée par la Coalition Avenir Québec, sera composée de plusieurs zones d'innovation, certaines issues des initiatives existantes, qui bénéficieront d'un environnement favorable à leur développement. Il est en effet possible d'imaginer ces zones, liées par le repère géographique fort qu'est la vallée du Saint-Laurent, tisser entre elles des liens leur permettant de partager des technologies et un savoir-faire. Chacune ayant des secteurs d'innovation propres, elles participeraient à une émulation des connaissances qui finirait par bénéficier à l'ensemble des régions du Québec.

Les zones d'innovation de la Vallée du Saint-Laurent pourront ainsi reposer sur un réseau universitaire intégré et tourné vers un processus de transformation de la recherche en richesse pour l'économie québécoise.

On peut déjà constater, dans la vallée du Saint-Laurent, l'existence d'une zone d'innovation en aérospatiale, en technologies de l'information et en sciences de la vie dans la région de Montréal, une autre spécialisée en biotechnologie à Laval, une troisième en technologies propres et nanotechnologies à Sherbrooke, laquelle est voisine d'une zone de microélectronique à Bromont, du Technopole de Saint-Hyacinthe et de l'Écopôle de Victoriaville. À celles-ci s'ajoute le développement d'un nouveau regroupement à Trois-Rivières, à Shawinigan et à Sorel, l'expansion de l'Innoparc de Lévis, qui deviendra un pôle d'excellence en technologie de l'énergie, la croissance des secteurs des nouveaux matériaux, bois et sciences de la vie au Parc technologique du Québec Métropolitain et, bien entendu, le Technopôle maritime du Québec à Rimouski, qui est l'un des leaders mondiaux des technologies marines.

Ce bref portrait géographique des initiatives existantes ne dresse qu'un exemple de la disposition des zones d'innovation en fonction des parcs technologiques existants, initiés par les municipalités. Il est évident que la mise en place des mesures proposées par la Coalition Avenir Québec permettrait à la Vallée de l'innovation de développer ces regroupements afin qu'ils puissent favoriser l'incubation de nouvelles entreprises issues de l'essaimage (spin-offs), entreprises en démarrage ou autres entreprises de haute technologie au sein de zones à fort potentiel de développement.

Ces entreprises qui bénéficieront de ces mesures œuvreront au sein de secteurs aussi divers, mais complémentaires, que notamment l'aéronautique, le développement durable, les sciences de la vie, les énergies et les technologies de l'information et des communications. Au-delà de ces secteurs dits de pointe, l'agriculture, véritable pilier de l'économie québécoise, démontre également sa capacité à innover et plusieurs initiatives actuelles en sont la preuve.

20

En effet, les Créneaux d'excellence ACCORD d'agriculture nordique dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue ou ceux d'agroalimentaire et bioproduits végétaux dans Lanaudière, de même que les Centres collégiaux de transfert technologique Agrinova à Alma ou Biopterre dans le Bas-Saint-Laurent et le Technopole de Saint-Hyacinthe sont des exemples concrets d'application de l'innovation dans le secteur agricole, et ce dans plusieurs régions du Québec.

Si l'aménagement lié à l'éclosion de ces zones peut être un enjeu, la Coalition Avenir Québec croit que la revalorisation des terrains contaminés s'avèrerait être une solution gagnante pour s'y attaquer. En effet, la décontamination de certains espaces pourrait permettre aux acteurs régionaux de valoriser des atouts oubliés et ainsi offrir aux entrepreneurs innovants les terrains et espaces nécessaires pour leur croissance.

Tel que mentionné dans la section précédente, les établissements universitaires jouent un rôle fondamental dans l'éclosion des regroupements. Elles semblent de plus pour la plupart trouver peu à peu leur niche, ce qui pourrait s'avérer un atout pour le développement de zones d'innovation.

Chacune des initiatives mentionnées ci-dessus peut compter sur la présence de centres de recherche, mais également d'au moins un campus à proximité de son technoparc, à l'exception du Technoparc Bromont qui jouit néanmoins d'un partenariat avec l'Université de Sherbrooke. Ainsi, Technopole Laval peut compter sur la présence d'un campus de l'Université de Montréal, l'Écopôle de Victoriaville bénéficie de la présence d'un campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Technopôle maritime du Québec se développe notamment autour des activités de recherche de l'Université du Québec à Rimouski.

Actuellement, les activités des campus présents sur le territoire québécois ne sont pas toujours au diapason avec les secteurs clés des initiatives existantes, mais en renforçant les liens entre les chercheurs et les entrepreneurs, tels que le propose la Coalition Avenir Québec avec sa série de mesures, il est permis de croire qu'une spécialisation émergera au fil des processus de développement des zones d'innovation. Elle consolidera ainsi une complémentarité dans l'approche globale de l'innovation de la Vallée du Saint-Laurent.

La section qui suit présentera quelques exemples de zones d'innovation qui se démarquent et sur lesquelles la Vallée de l'innovation du Saint-Laurent pourrait s'appuyer, dans la mesure où toutes se situent dans un rayon de 150 km du Fleuve.

**PORTRAIT
D'INITIATIVES
EXISTANTES
AU QUÉBEC
(MEMBRES DE ZONES
QUÉBEC INNOVATION)**

PORTRAIT D'INITIATIVES EXISTANTES AU QUÉBEC

(MEMBRES DE ZONES QUÉBEC INNOVATION)



INNOPARC DE LÉVIS

Année de fondation : 2011 (Associé au PTQM)

Information générale : La première phase de l'Innoparc devrait générer des investissements de 100 millions de dollars avec l'établissement de 75 entreprises devant créer environ 1 200 emplois.³¹

Éléments distinctifs : Site hautement distinctif et une adresse techno qui se démarque, services

exclusifs d'accompagnement, liens directs et privilégiés avec les organisations vouées à la R&D et au transfert de technologies de la région.

Principaux secteurs d'activité : Agrobiotechnologie, Nutraceutiques et aliments fonctionnels, Robotique, Logistique des transports, Efficacité énergétique

Services : Un milieu de vie pensé pour la famille, réseau de restos et de lieux socialisants en forte croissance, accès à différentes activités

Nombre d'universités et collège affiliés : 2

Nombre de réseaux affiliés : -

Nombre de centres de recherche : 1

Lancée en 2003 par la Ville de Lévis, l'idée de développer un parc technologique est rapidement devenue un projet concret puisqu'en 2007, Lévis signait l'entente qui devait fixer les modalités de collaboration pour la mise en place de l'Innoparc avec le Parc technologique du Québec métropolitain. Deux ans plus tard, la Ville faisait l'acquisition de terrains et dévoilait un concept général d'aménagement incluant une série d'études d'aménagement afin que l'Innoparc réponde à des critères précis. En 2011, le gouvernement du Québec confirme un appui financier de 2 millions de dollars pour la réalisation de la phase 1 du projet (9,8 millions de dollars). Les travaux commencèrent l'année suivante et l'Innoparc devrait accueillir ses premiers locataires en 2013.



³¹ http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201104/26/01-4393620-les-premiers-occupants-se-pointent-a-linnoparc-de-levis.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4393609_article_POS1

Incluant des lieux de résidences, des zones commerciales, de services et institutionnelles, le parc répondra à une volonté ferme de faire de l'Innoparc un endroit écoresponsable distinctif qui conciliera travail et domicile. Une attention particulière a été mise pour qu'il soit un lieu où la qualité de vie, le respect de l'environnement et le partage du savoir en soient une priorité.

Afin de s'assurer que chaque secteur de la société puisse apporter une plus-value au projet, la Ville de Lévis a misé sur des partenariats porteurs et bénéfiques. En effet, au-delà du partenariat précoce avec la Corporation du Parc technologique du Québec métropolitain (PTQM), les autorités municipales ont fait appel à Québec international pour identifier les options de développement de l'Innoparc dans un créneau de pointe à l'international. D'autres partenariats ont également vu le jour, notamment avec l'École de technologie supérieure (ETS) pour l'établissement de la nouvelle Chaire de recherche industrielle en technologies de l'énergie et en efficacité énergétique qui a vu le jour à Lévis, une première pour l'ETS dans la mise sur pied d'une chaire à l'extérieur de Montréal. Le secteur privé a également été impliqué, par exemple l'entente conclue avec la firme Ultramar qui devrait assurer la pérennité d'un parc naturel.

L'investissement initial de 9,8 millions de dollars de la Ville de Lévis pour l'achat de terrains et l'aménagement des infrastructures devrait générer à des investissements privés d'environ 100 millions de dollars. L'Innoparc devrait accueillir près de 75 entreprises et créer 1 200 emplois directs. Les retombées indirectes seront aussi considérables, particulièrement lorsque l'on considère que les différents partenariats conclus permettront à la Ville de Lévis de vendre ses terrains à 2,50 dollars le pied carré.

En résumé, la Coalition s'est inspirée de l'exemple de l'Innoparc de Lévis, car il intègre plusieurs des éléments fondamentaux d'une véritable zone d'innovation du XXI^e siècle. Que ce soit notamment par l'attention que les dirigeants ont porté à l'aménagement et l'architecture, par l'adoption d'une approche collaborative avec les différentes parties prenantes et par les créneaux de pointe qui seront mis de l'avant, l'Innoparc représente une excellente illustration de ces zones d'innovation que la Coalition souhaite voir se développer dans le cadre du Projet Saint-Laurent.



PARC INNOVATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

24

Année de fondation : 2007

Information générale : -

Éléments distinctifs : Cette localisation stratégique place Sherbrooke au 2^e rang des régions exportatrices du Québec. Le parc innovation est situé directement sur le campus.

Principaux secteurs d'activité : Technologies propres et développement durable, Micro-nanotechnologies, Technologies de l'information et des communications, Fabrication de pointe

Services : -

Nombre d'universités et collèges affiliés : 1

Nombre de réseaux affiliés : 2

Nombre de centres de recherche : 2



LAVAL TECHNOPOLE

Année de fondation : 1995

Information générale : 85 entreprises, 5 000 emplois dans le secteur de la santé humaine.

Éléments distinctifs : La Cité de la Biotech

Principaux secteurs d'activité : Laval est une ville à fort caractère scientifique composée d'une masse critique solide d'entreprises des sciences de la vie.

Services : Centre des affaires internationales de Laval Technopole, le développement immobilier, le Centre de développement (CLD) de Laval, CQIB, l'incubateur (incubation d'entreprises en biotechnologie), Centre d'Irradiation du Canada, Centre national de biologie expérimentale, Laboratoire de contrôle du dopage sportif, Musée Armand Frappier.

Nombre d'universités et collège affiliés : 4

Nombre de réseaux affiliés : 12

Nombre de centres de recherche : 2



PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

Année de fondation : 1988

Information générale : 97 entreprises et 5 000 emplois

Éléments distinctifs : -

Principaux secteurs d'activité : Sciences de la vie, environnement, technologie du bois, nouveaux matériaux, optique, photonique et électronique, technologies de l'information.

Services : Centre de ressources, centre d'affaires avec bureaux à frais partagés, Programme de conciliation travail-vie personnelle, garderie CPE, élaboration d'un Guide d'information et de référence pour la construction de bâtiments verts, programme d'activités sportives, conférences.

Nombre d'universités et collège affiliés : 1

Nombre de réseaux affiliés : 2

Nombre de centres de recherche : -

SHERBROOKE INNOPOLE

L'approche mise de l'avant par l'Innopole est avant tout une approche de concertation, le plan stratégique s'appuyant sur trois axes : « mise en place d'un environnement catalyseur de croissance, le développement de filières-clés et l'augmentation de la notoriété de Sherbrooke ».

Des mesures ont donc été élaborées pour encourager l'entrepreneuriat tel que l'embauche de spécialistes sectoriels pour animer les filières-clés, le lancement d'un Fonds de démarrage en partenariat avec Desjardins Innovatech, le démarrage d'une cellule locale d'Anges-Québec, l'arrimage des activités de mentorat avec les filières-clés, le développement du projet d'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET).

Année de fondation : 1989

Information générale : 537 entreprises, 14 529 emplois (2012)

Éléments distinctifs : Présence du programme de financement ACCOR D, spécialisation dans cinq filières-clés, possibilité de développement de la recherche fondamentale jusqu'à la commercialisation d'un produit en sciences de la vie, pôles universitaires importants, nombreux centres de recherche, nombreux réseaux affiliés.

Principaux secteurs d'activité : Sciences de la vie, technologies propres, TIC, Micronanotechnologies.

Services : Accès à des équipements spécialisés, Imagerie in vivo pour petits animaux, Gestion avancée des matières résiduelles, ZAP-Sherbrooke (accès public sans fil et gratuit à Internet), Accès aux Services de Sherbrooke Innopole, garderie.

Nombre d'universités et collège affiliés : 8

Nombre de réseaux affiliés : 17

Nombre de centres de recherche : 14



TECHNOPARC MONTRÉAL

Année de fondation : 1987

26

Information générale : 40 entreprises, 5 567 employés

Éléments distinctifs : Le Campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal est le plus prestigieux parc scientifique au Canada, il est situé au cœur d'un habitat boisé ce qui offre aux résidents un environnement de travail exceptionnel et une qualité de vie des plus recherchées. Technoparc Montréal regroupe trois sites consacrés à la recherche scientifique et technologique : Le campus Saint-Laurent (pôle d'innovation multisectoriel jouissant d'une notoriété internationale), l'Éco-campus Hubert Reeves (le plus grand site écologique au Canada entièrement consacré à l'implantation des entreprises de technologies propres) et le campus Quartier de la santé (Campus de recherche en santé publique et sciences de la vie le plus avancé au Canada).

Principaux secteurs d'activité : Aérospatiale, sciences de la vie, technologies de l'information (TIC), Technologies propres et énergie, Agroalimentaire.

Services : Développement des affaires, prospection d'investissements, gestion de projets de construction, financement de projets, activités de formation, services aux entreprises, réseautage et informations, programmes de subventions et de bourses d'études, accès à des professionnels locaux, accès à des alliances stratégiques, service de valorisation de projets de recherche, service de soutien à l'implantation ou à l'expansion, solutions immobilières, garderie éducative bilingue, Hôtel Novotel sur place, restaurant, salle de réunion, espaces verts, terrains boisés, ruisseau favorisant l'organisation d'activités de plein air.

Nombre d'universités et collège affiliés : 6

Nombre de réseaux affiliés : 8

Nombre de centres de recherche : -



TECHNOPOLE MARITIME DU QUÉBEC

Chef de file dans le secteur des sciences et technologies marines, le Technopole a élaboré une stratégie reposant sur trois axes qui sont les institutions d'enseignement et de recherche (IER), les centres de recherche gouvernementaux (CRG) et les centres de recherche et de transfert technologique.

Année de fondation : 1999

Information générale : -

Éléments distinctifs : -

Principaux secteurs d'activité : Biotechnologies marines, chimie, construction et réparation, environnement, pêche et aquaculture, sciences de la vie, technologies de l'information et des communications, technologies marines, transformation des produits marins, transport.

Services : Soutien pour l'accès aux programmes gouvernementaux de financement, veille et documentation, organisation de délégation et développement international, programme de formation, organisation d'événements spécialisés, accès au réseau de spécialistes et aux réseaux d'affaires pour la mise en place de nouveaux projets.

Nombre d'universités et collège affiliés : 12

Nombre de réseaux affiliés : -

Nombre de centres de recherche : 7



TECHNOPARC BROMONT

Année de fondation : 2006

Information générale : 4 075 emplois

Éléments distinctifs : Bromont possède la plus forte concentration d'emplois en microélectronique au Québec.

Principaux secteurs d'activité : Microélectronique, nanotechnologies, mems, énergies renouvelables, nouveaux matériaux, aéronautique, semi-conducteurs.

Services : Aéroport régional des Cantons-de-l'Est, incubateur technologique, centre de recherche MiQro Innovation, centre de prototypage, service de protection incendie, service de police municipale, garderie, restaurant, salle d'entraînement, sentiers pédestres, équestres et pistes cyclables.

Nombre d'universités et collège affiliés : 12

Nombre de réseaux affiliés : 3

Nombre de centres de recherche : -

PORTRAIT DE RÉUSSITES À L'ÉTRANGER

PORTRAIT DE RÉUSSITES À L'ÉTRANGER

Des expériences de regroupements technologiques à l'étranger nous offrent par ailleurs de bons exemples pour définir les éléments indispensables à la création d'un écosystème favorable à l'innovation au Québec.

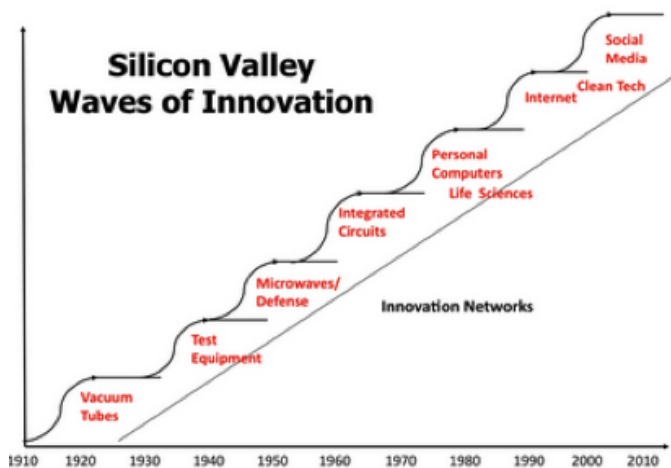
PRÉSENTATION DES ZONES

San Francisco – Silicon Valley

La référence absolue en matière de zone d'innovation est la « Silicon Valley » en Californie. Elle s'est constituée depuis le milieu du 20^e siècle, autour de l'Université Stanford qui s'est très tôt distinguée par le désir de promouvoir l'excellence et par sa volonté de cibler les technologies de pointe.

La Silicon Valley s'appuie sur un réseau d'une trentaine d'universités dont Stanford et Berkeley, des sociétés de capital-risque (41 % des fonds de capital-risque américains en 2011), des entreprises en démarrage qui ont donné le jour à de grands groupes comme Hewlett-Packard (HP), Intel, Apple, Mozilla, Oracle, Yahoo, Google, Facebook, eBay, Amazon, PayPal et Microsoft, ainsi que l'implantation de grands groupes étrangers comme Sony Ericsson, Siemens, Hitachi.

L'ensemble des études sur la Silicon Valley souligne le fait que son succès est essentiellement le résultat d'une culture fondée sur l'esprit entrepreneurial, le goût du risque, le droit à l'erreur, l'attrait pour la nouveauté et la liberté de pensée. Il s'est créé au fil des années un écosystème où étudiants, professeurs, gestionnaires et investisseurs concourent à la production d'innovations commercialisables et de profits parfois très importants.



Tout au cours de l'histoire de la Silicon Valley, les chercheurs et les enseignants n'ont pas hésité à créer leur propre entreprise. Cela peut s'expliquer par une culture particulière, mais également par le fait qu'il existe des incitations qui encouragent la prise de risque. L'État fédéral a transféré en 1980 la gestion des brevets et le bénéfice qu'ils pouvaient en retirer aux universités et aux instituts de recherche publique (Bayh Dole Act). Ainsi, les organismes de recherche sont associés directement aux innovations commercialisables dérivées de leurs travaux.

Un autre élément de la réussite de la Silicon Valley fut la création du Stanford Research Park en 1951 par Frederick Teman, Professeur à l'Université de Stanford et Doyen du Département d'Ingénierie. Il proposa des terrains en location à des sociétés développant des applications de hautes technologies. Hewlett-Packard, Eastman Kodak, General Electric, et Lockheed s'y sont notamment installés.

Boston

Par ailleurs, la ville de Boston est réputée pour son excellence académique et technologique. Elle peut compter sur un réseau d'universités comprenant deux des plus prestigieuses universités au monde, Harvard et le Massachusetts Institute of Technology (MIT), pour la recherche fondamentale. Depuis les années 1990, l'économie du Massachusetts, notamment à Cambridge, s'est développée autour du secteur des biotechnologies, favorisée par la présence de grands hôpitaux renommés dans la recherche médicale. Néanmoins Boston est une zone d'innovation généraliste dans laquelle sont présentes de nombreuses compagnies dans le domaine pharmaceutique (Millennium Pharmaceuticals, Millipore Corp., Biogen Idec), médical (Boston Scientific), et informatique (DEC, Data General).

Contrairement à l'expérience de la Silicon Valley, l'entrepreneuriat et les échanges entre chercheurs et entrepreneurs sont moins présents à Boston. C'est pour remédier à ce problème que la Harvard Business School (HBS) a décidé d'investir massivement dans la création d'entreprises en démarrage. En revanche, au MIT la recherche y est plus appliquée avec des « professeurs-entrepreneurs » qui créent autour d'eux des « hubs » d'entreprises en démarrage, souvent interdisciplinaires comme le MIT Media Lab. Un élément de réussite de Boston est la présence de capital de risque. Le Massachusetts est le second état en termes d'accès au capital de risque après la Californie, essentiellement dans les biotechnologies et les technologies de l'information.

Haifa Tel-Aviv – Silicon Wadi

Silicon Wadi est une zone d'innovation qui s'est constituée dans les vingt dernières années en Israël dans les technologies de l'information et de la communication (TICs) et qui est la plus fidèle au modèle de la Silicon Valley. Ses entrepreneurs n'hésitent pas à prendre des risques et l'échec est toléré.

À l'instar de la Silicon Valley ou de Boston, Silicon Wadi s'appuie sur l'excellence universitaire, en particulier le Technion, ou Israel Institute of Technology, qui est une version israélienne du MIT. Il s'agit d'une université pluridisciplinaire tournée vers les applications techniques, notamment celles qui ont vocation à être commercialisées. Le Technion est spécialisé dans les secteurs de la défense et de l'informatique, mais aussi de la médecine, des nanotechnologies, du génie électrique et civil et de la mécanique. L'une des initiatives mises en place pour favoriser la création d'entreprises est le programme Entrepreneur in Residence (EIR) du Technion dans le cadre duquel des entrepreneurs sont identifiés hors du campus universitaire et sont associés à un chercheur qui souhaite développer et valoriser une technologie. Ils acquièrent par la suite ensemble une partie du capital de l'entreprise en démarrage.

L'État israélien a joué un rôle clé dans le décollage de Silicon Wadi en octroyant des incitations fiscales et financières dans le but de doter le pays d'un savoir-faire de pointe dans un domaine jugé vital pour la défense nationale. C'est l'État qui contribue le plus à la recherche et développement au monde (4,7 % de son PIB en 2011) et la commande publique, notamment celle destinée à la défense nationale, contribue grandement au développement des entreprises de haute technologie. En 1991 le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail a créé des pépinières d'entreprises technologiques. Il y en avait 24 en 2007 qui ont aidé plus de 1 000 entreprises en démarrage. En 1993 le gouvernement israélien a lancé le programme Yozma qui offrait des incitations fiscales attrayantes pour les investissements étrangers de capital-risque en Israël. Il offrait également de doubler tout investissement privé en ajoutant la moitié du capital réuni et proposait aux investisseurs privés, en cas de réussite du projet, de racheter à bas prix la part publique.

Le résultat c'est qu'entre 1991 et 2000 le capital de risque est passé de 58 millions de dollars à 3,3 milliards et le nombre de compagnies créées avec des fonds de capital-risque israélien est passé de 100 à 800. En 2008 l'investissement de capital-risque en Israël était de 1,9 milliard de dollars. Pour mettre les choses en perspective, c'est moins d'un cinquième des 10 milliards de dollars investis dans la Silicon Valley (le chiffre pour l'Europe était de 7,2 milliards).

Les entrepreneurs israéliens peuvent donc compter sur une industrie du capital de risque d'envergure. Cela a grandement contribué à la création d'entreprises technologiques, ainsi en 2006 plus de 3 000 entreprises en démarrage furent créées en Israël, soit le plus grand nombre au monde après les États-Unis. Silicon Wadi bénéficie également de l'implantation de sociétés multinationales, leaders de secteurs et de leurs centres de recherche comme

Cisco, Motorola, IBM, Microsoft, Hewlett-Packard et Intel. Le parc de haute technologie de Matam à Haïfa associe entreprises en démarrage israéliennes et grands groupes étrangers et offre des débouchés aux étudiants du Technion, situé à proximité, ainsi que des services de qualité.

La principale faiblesse de cette zone d'innovation concerne la fuite des cerveaux, essentiellement vers les États-Unis, et le fait que les entrepreneurs israéliens ont tendance à vendre leur entreprise en démarrage assez tôt à de grands groupes étrangers, ce qui empêche leur développement.

Londres – Tech City

Enfin, Tech City est essentiellement une initiative du gouvernement britannique lancée en 2010 visant à développer une industrie d'entreprises en démarrage technologiques émergentes, communément appelée «Silicon Roundabout», qui a émergé de manière spontanée dans les années 90, sans soutien gouvernemental au début et sans lien direct avec les universités.

Alors qu'en 2008 il y avait environ 15 entreprises en démarrage technologiques, leur nombre est depuis passé à plus de 3 000. Le gouvernement est parvenu à convaincre de grands groupes technologiques comme Google, Cisco, BT, McKinsey, Microsoft, Amazon, Intel à investir dans la zone d'innovation. Il a également mis en place un « Entrepreneur Visa » pour faciliter l'implantation à Londres d'entrepreneurs étrangers avec de bonnes idées et des sources de financement ainsi que des crédits d'impôt pour les investissements dans les entreprises en démarrage.

LES ÉLÉMENTS DE RÉUSSITE DES REGROUPEMENTS INTERNATIONAUX

Les expériences que nous venons de présenter démontrent qu'il existe un certain nombre d'éléments indispensables à la création d'un écosystème favorable à l'innovation :

- La présence d'un réseau d'universités dont l'une au moins est de calibre mondial.
- La présence de centres de R&D universitaires, privés ou publics de qualité.
- La présence d'un lien entre recherche et entrepreneuriat.
- La commercialisation de la R&D.
- L'émergence d'entreprises en démarrage qui appliquent les hautes technologies issues de la recherche fondamentale.
- L'accès au capital de risque.
- La présence de parcs technologiques pour les entreprises technologiques à proximité des campus universitaires.
- La présence d'une main-d'œuvre qualifiée.
- L'implantation d'entreprises technologiques internationales qui valorisent les hautes technologies issues de la recherche fondamentale.

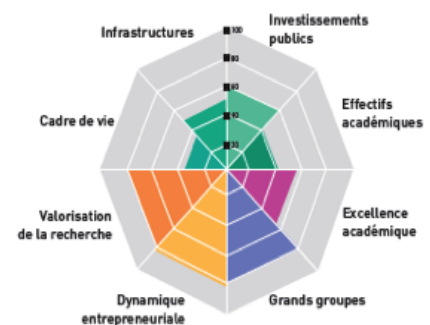
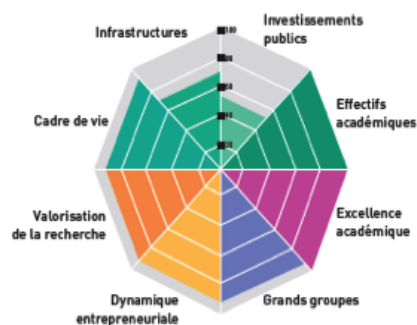
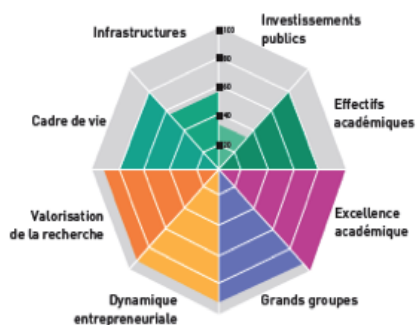
Lorsque la masse critique est atteinte, ces éléments se renforcent mutuellement.

Comparaisons des regroupements internationaux

SILICON VALLEY

BOSTON

SILICON WADI



**LES
ÉLÉMENTS
DE RÉUSSITE
DANS LE
CONTEXTE
QUÉBÉCOIS**

LES ÉLÉMENTS DE RÉUSSITE DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS

L'analyse de ces quelques exemples à l'étranger fait ressortir plusieurs traits qui semblent essentiels au développement de zones d'innovation. Si chacun d'entre eux comporte des caractéristiques qui le rendent unique, il est néanmoins possible de voir dans quelle mesure l'environnement d'innovation au Québec offre des similitudes ou même des éléments sur lesquels il faudrait concentrer des efforts en vue de joindre les rangs des innovateurs mondiaux.

Parmi les éléments de réussite de la mise en place de zones d'innovation au Québec, on doit pouvoir compter sur :

1. Des liens entre recherche et entrepreneuriat

Tous les technoparcs ne bénéficient pas de la présence d'universités de classe mondiale, mais un lien plus étroit entre la recherche et l'entrepreneuriat, tel que le propose la Coalition Avenir Québec permettrait certainement aux parties prenantes de se développer qualitativement. En effet, il semble que ce partenariat

soit pour l'instant assez rigide et pourrait laisser place à une meilleure collaboration.

Par ailleurs, comme il a été présenté dans la section sur les zones d'innovation, de nombreux centres de recherche travaillent actuellement en partenariat avec les technoparcs. L'éventuelle implantation de la Chaire de recherche industrielle en technologies de l'énergie et en efficacité énergétique dans l'Innopole de Lévis est un excellent exemple que ces liens continuent de croître.

2. Un processus fluide et efficace de commercialisation

Un processus fluide et efficace de commercialisation des produits issus de la recherche est un élément essentiel du processus de constitution d'une zone d'innovation. Comme il a déjà été mentionné, cette étape est une des principales faiblesses du modèle québécois. La recherche n'étant pas une fin en soi, la fibre entrepreneuriale québécoise doit être développée et mise en valeur, mais une meilleure compréhension globale du processus de commercialisation doit également être accessible à tous.

3. Un environnement favorisant l'émergence d'entreprises en démarrage

Cette fibre entrepreneuriale est mise à mal lorsqu'il est question de l'émergence d'entreprises en démarrage, d'autant plus lorsque celles-ci appliquent les hautes technologies issues de la recherche fondamentale. Le Québec peut évidemment être fier des différentes réussites, notamment dans les domaines des technologies de l'informatique ou des sciences de la vie, mais l'environnement économique ambiant est une importante source d'incertitude pour les entrepreneurs souhaitant se lancer en affaires.

4. Du capital de risque accessible

De plus, une fois que ces entrepreneurs ont pris la décision de faire le saut, un autre obstacle se dresse devant eux, soit la disponibilité du capital de risque, souvent essentiel dans le démarrage de nouvelles entreprises issues de l'essaimage ou même d'entreprises en démarrage. L'accès à ce capital peut être difficile dans les premières étapes, mais également dans celles qui suivent, car il est souvent nécessaire lors de la transition de la recherche à la commercialisation.

5. Une main-d'œuvre qualifiée et disponible

Il va de soi que l'accès à une main-d'œuvre qualifiée est une condition essentielle de réussite pour un entrepreneur qui s'établit dans un parc technologique. Or, le Québec sera confronté à une pénurie de main-d'œuvre qui aura des impacts majeurs pour l'économie si des mesures ne sont pas prises pour anticiper cette situation et y apporter des remèdes. Le gouvernement doit travailler de concert avec tous les intervenants et les entreprises pour contribuer à pallier aux déficiences du marché du travail.

6. De l'accès à de l'équipement de pointe

L'émergence d'entreprises en démarrage se fait souvent dans un contexte où le capital est la plupart du temps limité et difficilement accessible. Les entrepreneurs se trouvent ainsi confrontés à d'importants défis lorsqu'il est question d'accroître leur compétitivité et ne peuvent que rarement investir dans de l'équipement spécialisé. Certains exemples démontrent cependant que lorsque les entreprises en phase de démarrage ont accès à un tel type d'équipement, et le robot en est le meilleur exemple, il leur est possible de franchir une étape fondamentale dans leur développement. Les zones d'innovation peuvent devenir les berceaux de ces équipements de pointe, afin que les entreprises qui s'y développent puissent bénéficier d'un avantage déterminant dans leur secteur respectif. Le gouvernement doit saisir l'opportunité qu'offrent les zones d'innovation de catalyser et permettre l'accès à de l'équipement de pointe aux entrepreneurs qui auront fait le choix de s'y établir.

7. La présence d'entreprises internationales

Le Québec compte des entreprises technologiques internationales sur son territoire, mais connaît depuis quelques années une perte des sièges sociaux, notamment à Montréal. Cette fuite qui touche plusieurs secteurs, notamment celui des technologies de pointe, ternit l'attrait de la métropole et du Québec auprès des investisseurs étrangers.

Le Québec possède donc déjà certains des éléments qui ont fait le succès de plusieurs zones d'innovation à l'international. Il appert même qu'il ne manque que peu d'éléments afin que nous puissions atteindre un seuil critique nous permettant de mettre en place une véritable Vallée de l'innovation regroupant plusieurs zones d'innovation.

C'est dans ce contexte que la Coalition Avenir Québec propose son Projet Saint-Laurent. La section qui suit présentera les mesures avancées par la Coalition qui permettront au Québec de miser sur ses propres atouts, tout en palliant ses faiblesses et ainsi offrir aux chercheurs, aux entrepreneurs et aux investisseurs un contexte favorable à la croissance. Une prospérité dont les zones d'innovation seront les moteurs et la Vallée du Saint-Laurent un environnement qui apportera la prospérité à l'ensemble des Québécois.

**PROPOSITIONS
DE LA
COALITION
AVENIR
QUÉBEC**

PROPOSITIONS DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC

Dans le cadre de son Projet Saint-Laurent, présenté au mois de mars 2013, la Coalition Avenir Québec a fait part de sa volonté de mettre en place des zones d'innovation dans la vallée du Saint-Laurent, afin d'en faire une véritable Vallée de l'innovation. L'objectif d'un tel projet est la création d'un écosystème favorable à l'innovation technologique qui permettrait au Québec de renforcer la qualité de ses universités, d'attirer de grandes entreprises multinationales susceptibles d'implanter des centres de recherche, de créer des entreprises en démarrage et d'attirer les talents et le capital de risque du monde entier. Dans de tels regroupements d'innovation, le savoir et les projets pourraient se croiser, s'enrichir et leurs promoteurs trouver émulation, compétition,

soutien et financement. Pour mettre en œuvre cette vision, il faut s'inspirer des expériences réussies à l'étranger tout en s'assurant qu'elles sont adaptées à la réalité québécoise.

Afin de créer les conditions dans lesquelles de nouvelles compagnies pourraient voir le jour, des firmes de capital de risque pourraient investir, l'innovation se développer et les entreprises de haute technologie grandir, la Coalition Avenir Québec fait des propositions concrètes. Elles visent à favoriser l'émergence d'une Vallée de l'innovation construite autour de plusieurs zones d'innovation le long du fleuve Saint-Laurent.

ÉLÉMENTS CLÉS FAVORISANT L'ÉMERGENCE DE ZONES D'INNOVATION

- 1. Des liens entre recherche et entrepreneuriat**
- 2. Un processus fluide et efficace de commercialisation**
- 3. Un environnement favorisant l'émergence d'entreprises en démarrage**
- 4. Du capital de risque accessible**
- 5. Une main-d'œuvre qualifiée et disponible**
- 6. Un accès à de l'équipement de pointe**
- 7. La présence d'entreprises internationales**

PLACER L'INNOVATION AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS ÉCONOMIQUES

1. Favoriser le développement de zones d'innovation

Le Québec compte déjà sur son territoire plusieurs initiatives technologiques reconnues pour leur dynamisme et leur réussite. En 1999, ces dernières ont uni leurs efforts sous une bannière, l'Association des parcs de recherche et technopoles du Québec (APRTQ).

Un peu plus de 10 ans après sa création, et dans une volonté de modernisation, l'APRTQ est devenue en 2010 Zones Québec Innovation (ZQI). Regroupant les zones d'innovation au Québec, et maintenant membre de l'International Association of Science Parks et de World Alliance for Innovation, ZQI s'est donné comme mission d'accélérer le maillage entre les entreprises de haute technologie et les plateformes de recherche publique afin de favoriser la commercialisation des innovations d'ici.

Pour y arriver, ZQI a mis en place un système d'accréditation unique qui assure que ses membres répondent à des critères précis comme notamment la qualité des infrastructures, l'efficacité des maillages en recherche et développement, les incitatifs à mettre en place pour accueillir des entreprises étrangères de haute technologie ou les mesures à déployer pour inciter la création d'entreprises à valeur ajoutée.

Porte-parole des zones d'innovation certifiées, ZQI est donc un partenaire de choix pour dynamiser le développement de nouvelles zones d'innovation et la Coalition Avenir Québec compte travailler en étroite collaboration avec cet organisme pour développer une réelle économie du savoir moderne et durable.

La Coalition compte ainsi miser sur ces initiatives privées afin de stimuler l'éclosion de nouvelles zones d'innovation tout en garantissant un environnement favorable à la croissance pour celles qui sont déjà actives.

En plus des zones actuellement reconnues par ZQI, la Coalition veut que se développent d'autres zones similaires ailleurs au Québec, notamment en misant sur les nombreux sites industriels anciens présentant un potentiel de réaffectation à des fins de développement et incluant une fonction industrielle contemporaine légère. Il serait donc possible d'imaginer le développement de technoparcs en leur sein, qui agiront comme pierres angulaires de futures zones d'innovation et, grâce à l'implication d'Investissement Québec, la Coalition Avenir Québec mettra ainsi en place, en partenariat avec les entrepreneurs, les chercheurs et les investisseurs, un climat favorable à l'émergence de ces nouveaux pôles d'innovation moteurs.

La Coalition Avenir Québec misera sur la densité du réseau universitaire, le dynamisant davantage et s'assurant de la fluidité des canaux de communication, qu'ils soient physiques ou virtuels, entre le secteur académique et entrepreneurial. Nos universités seront les piliers de la nouvelle économie et la Coalition souhaite apporter les efforts nécessaires afin qu'elles soient en mesure de former une main-d'œuvre qualifiée, alimenter une recherche appliquée et servir de fer de lance d'une société basée sur le savoir.

Par ailleurs, dans un souci de préservation de l'environnement et de respect de l'aménagement territorial local déjà en place, la Coalition souhaite s'attaquer de front au fardeau qui pèse sur le territoire québécois depuis trop longtemps : la décontamination des terrains pollués.

En effet, le Québec compte des milliers de terrains contaminés qui, pour la plupart, ont été mis de côté et oubliés. Le développement des zones d'innovation passe inévitablement par le traitement de certains de ces terrains et la Coalition prendra les moyens nécessaires pour que leur réhabilitation se fasse dans l'intérêt de tous. Ces zones pourront ensuite accueillir de nouveaux technopôles et se faire ainsi les berceaux de la Vallée de l'innovation.

Ces lieux pourraient ainsi devenir des modèles d'aménagement durable et moderne, conciliant éducation, entrepreneuriat, travail et résidence. Les zones d'innovation devront répondre à des critères d'architecture, de préservation des écosystèmes environnants et de gestion écoresponsable précis. Les normes de construction devront respecter les références de la certification LEED et miser sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Les plans d'aménagement intégrés harmoniseront la présence de parcs, de zones de services, résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles afin que les zones d'innovation puissent offrir un cadre de qualité de vie de très haut niveau aux résidents et aux travailleurs.

En résumé, le développement des zones d'innovation au Québec devra se faire selon une stratégie cohérente et intégrée. La Coalition a ciblé les éléments qui permettront l'atteinte de ces objectifs et le Projet Saint-Laurent assurera que les mesures déployées dans chaque secteur portent fruit. Que ce soit par des incitatifs aux partenariats recherche-entrepreneuriat, la reconnaissance et le respect du rôle joué par Zones Innovation Québec ou même par la décontamination de terrains pouvant accueillir de nouveaux parcs technologiques, la Coalition Avenir Québec entend mettre de l'avant une approche collaborative afin de faire de la Vallée de l'innovation un regroupement d'importance au niveau international.

INITIATIVES EXISTANTES

1. Technoparc Montréal

2. Parc technologique du Québec métropolitain

3. Laval Technopole

4. Technoparc Bromont

5. Parc Innovation de l'Université de Sherbrooke

6. Sherbrooke Innopole

7. Innoparc de Lévis

8. Technopole maritime du Québec de Rimouski

9. Technopole de Saint-Hyacinthe

10. Technopole en écologie industrielle de Sorel

11. Parc Micro Sciences Trois-Rivières

12. Technoparc de l'Énergie à Shawinigan

38

2. Redonner à Investissement Québec les moyens de ses ambitions

À l'origine, la réunion de la Société de développement industriel et d'une partie du ministère de l'Industrie et du Commerce devait permettre d'arrimer les efforts de démarchage des entreprises étrangères avec l'offre financière que pouvait faire le Québec. Investissement Québec (IQ) devait même être en mesure de faire, aux entreprises susceptibles d'investir au Québec, des offres globales allant plus loin que de simples prêts ou garanties de prêts. Il s'agissait de savoir pourquoi on ciblait une entreprise étrangère et d'être en mesure de lui faire une offre qui répondait à ses besoins sans qu'elle ait eu à les exprimer.

Dans les faits, Investissement Québec, du fait de la négligence des gouvernements successifs, s'est contenté de son rôle de «banquier public» délaissant les interventions stratégiques que la société d'État avait pourtant le mandat de réaliser.

Et pour clore ce triste glissement, le gouvernement actuel avait proposé d'enterrer le tout en donnant à Investissement Québec le nom de banque!

Ce que la Coalition Avenir Québec propose c'est de revenir à l'idée d'origine et de redonner à Investissement Québec les moyens de ses ambitions au service du développement économique du Québec. En plaçant Investissement Québec au cœur de son projet de zones d'innovation, la Coalition souhaite redonner à la société d'État une dimension stratégique qu'elle a perdue au cours des dernières années.

Dans les faits, la décision du présent gouvernement de séparer les programmes d'exportation et ceux de la recherche et innovation du ministère des Finances et de l'Économie risque de complexifier le processus de prise de décisions et de nuire ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement économique cohérente ayant comme principale préoccupation le soutien à l'innovation. Par ailleurs, il apparaît que le gouvernement entend confirmer Investissement Québec dans un rôle secondaire, bien en aval des choix stratégiques qui devront être faits en faveur de l'innovation.

Selon la Coalition, Investissement Québec doit retrouver une place centrale et redevenir le moteur économique qui donnera confiance aux entrepreneurs d'ici en leur assurant un environnement encourageant l'investissement privé.

Il serait ainsi demandé à Investissement Québec de travailler avec les acteurs du milieu, en tenant compte des enjeux auxquels ils font face et des réalités de leur secteur d'activités, afin de définir le plan de développement de la Vallée de l'innovation. L'ensemble de ses programmes actuellement en vigueur serait ainsi évalué et mis à jour pour qu'il reflète la nécessité pour le Québec de faire véritablement place à une culture d'innovation.

L'avenir d'Investissement Québec ne doit pas se limiter à un nouveau nom ou branding, la Coalition croit nécessaire que l'organisme devienne un symbole de réussite et de confiance pour les entrepreneurs et les investisseurs. Investissement Québec doit devenir la porte d'entrée de l'économie du savoir au Québec.

Parce que la véritable vocation d'Investissement Québec c'est de faire le lien entre le monde et les besoins de l'économie québécoise. C'est de s'assurer que les bonnes offres soient faites aux bonnes entreprises étrangères pour qu'elles viennent s'installer ici. C'est de soutenir efficacement les entreprises d'ici pour qu'elles puissent percer les marchés internationaux.

En plaçant Investissement Québec en première ligne du combat à mener en faveur de l'innovation dans la vallée du Saint-Laurent, et donc en première ligne du développement de zones d'innovation modernes, tournées vers des secteurs de pointe et générant des emplois de qualité, le Québec se doterait d'un outil puissant qui serait en mesure de multiplier les efforts faits par l'ensemble des acteurs concernés par le développement économique du Québec.

Il est aujourd'hui primordial qu'Investissement Québec sorte de son rôle actuel de « guichet automatique » pour reprendre le leadership en matière de développement économique et devenir une véritable porte de l'innovation et de l'essor de l'économie du XXI^e siècle au Québec.

Et Investissement Québec dispose déjà des moyens pour assumer ce rôle. En effet, la société d'État a développé au fil des ans une panoplie complexe de programmes. Il sera nécessaire de réorganiser ces programmes afin d'assurer le financement de démarrage des zones d'innovation en fonction des mesures que l'on retrouve dans le cadre financier ci-dessous.

Cadre financier

en millier de dollars	Initiatives existantes déjà identifiées		Zones potentielles à identifier	
	Coûts par zones Par année	Total sur 3 ans	Coûts par zones Par année	Total sur 2 ans
Coûts d'opération – Soutien de 50% de l'État	300	10 800	300	6 300
Coûts en équipements – Soutien de 50% à 2 reprises	500	12 000	500	11 000
Coûts en immobilisation – Soutien de 20% à 1 reprise	1 000	12 000	1 000	11 000
Emploi – 30% d'un salaire de 75 000\$	250	9 000	250	5 500
Exportation – Enveloppe discrétionnaire	100	3 600	100	2 200
Transport – Enveloppe discrétionnaire	100	3 600	100	2 200
Capital de risque	250	9 000	250	5 500
Total	2 500	60 000	2 500	43 700
Grand total	103 700			

40

en millier de dollars	Initiatives existantes	Zones potentielles
Investissements privés directs générés (opérations, équipements, immobilisations)	180 000	85 000
Investissements privés additionnels	1 200 000	550 000
Total	1 380 000	635 000
	2 015 000	

Dans un souci de présenter des mesures concrètes et réalistes, la Coalition tient à appuyer celles présentées ci-dessus par un cadre financier crédible. Après avoir rencontré les acteurs des zones d'innovation un peu partout au Québec lors d'une tournée effectuée au printemps 2013, la Coalition propose ainsi d'utiliser un peu plus de 100 millions de dollars issus de l'enveloppe dédiée à Investissement Québec pour créer des conditions propices au développement des zones d'innovation actuellement accréditées par ZQI mais aussi celles qui ont un potentiel important.

Les mesures seront déclinées comme suit :

• **Coûts d'opération**

Soutien aux coûts d'opération de 300 000 dollars par zone par année pour une enveloppe globale de près de 17,1 millions de dollars sur trois ans. Les municipalités pourraient également être appelées à contribuer à ce soutien aux coûts d'opération.

• **Coûts en équipements**

Soutien de 50 % pour l'achat d'équipement de pointe de 500 000 dollars par zone et par année pour une enveloppe globale de 23 millions de dollars sur trois ans. Chaque entreprise pourrait se prévaloir de deux aides sur la période de trois ans.

• **Coûts en immobilisation**

Une aide directe de 20 % des coûts en immobilisation, jusqu'à concurrence d'un million de dollars applicable à une reprise sur les trois ans du programme.

• **Aide à l'emploi**

Aide à l'emploi de 30 % d'un salaire annuel de 75 000 dollars pour un total de 10 employés.

• **Aide à l'exportation**

Enveloppe discrétionnaire de 100 000 dollars par année et sur une période de trois ans fournie à chacune des zones d'innovation.

• **Transport**

Enveloppe discrétionnaire de 100 000 dollars par année et sur une période de trois ans fournie à chacune des zones d'innovation.

• **Capital de risque**

250 000 dollars mis à la disposition de chaque zone sous la forme de capital de risque.

Retombées économiques de la mise en place de zones d'innovation

Le cadre financier proposé par la Coalition Avenir Québec dans le cadre de la mise en place de zones d'innovations à partir des zones déjà existantes et de zones à fort potentiel de développement permet d'envisager les retombées économiques suivantes à partir d'une enveloppe de près de 100 millions de dollars de fonds publics pour les trois premières années :

• **Investissements privés directs générés** —————> **265 millions de dollars**

• **Investissements privés additionnels générés** —————> **1,750 milliard de dollars**

Au total, ce sont 2 milliards de dollars d'investissements privés qui favoriseront l'innovation au Québec. Par ailleurs, la mise en place des zones d'innovation permettra à terme la création de 10 000 emplois.

Les mesures proposées pour assurer le développement des zones d'innovation

Éléments clés favorisant l'émergence de zones d'innovation

Mesures proposées visant à assurer leur développement

1. Lien entre Recherche et entrepreneuriat → **Aide à l'emploi**
2. Un processus fluide et efficace de commercialisation → **Aide à l'exportation**
3. Un environnement favorisant l'émergence d'entreprises en démarrage → **Coûts d'opération**
4. Du capital de risque accessible → **Capital de risque**
5. Main-d'œuvre qualifiée → **Aide à l'emploi**
6. Accès à l'équipement de pointe → **Coûts d'équipement**
7. La présence d'entreprises internationales → **Redonner à Investissement Québec les moyens de ses ambitions**